



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48826

33 - Insertion

Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Cimade - Année 2023

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le programme breillien d'insertion 2023 - 2027, cadre de référence de la politique départementale d'insertion et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, trace les lignes d'horizon stratégiques fixées par le Département. Dans le cadre de l'accès aux droits, son ambition est de donner toutes les chances aux personnes de trouver les moyens de vivre dignement et les leviers pour une insertion réussie. C'est dans cet esprit que le Département s'inscrit dans un partenariat renforcé avec la Cimade.

La Cimade est une association à vocation nationale qui a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploités. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

Elle lutte contre toute forme de discrimination et en particulier, contre la xénophobie et le racisme. Chaque année en France, la Cimade accueille dans ses permanences plus de 110 000 personnes migrantes, réfugiées ou en demande d'asile.

Au niveau départemental, la Cimade propose des permanences d'accueil et d'accompagnement. Elle accompagne les personnes dans les démarches administratives et leurs apporte un soutien global dans leur parcours de vie.

Le renforcement de l'équipe grand ouest, a été rendu possible par la création d'un poste de salarié supplémentaire pour les quatre départements bretons et plus particulièrement à Rennes et en Ille-et-Vilaine, et ceci, notamment grâce au soutien financier du Département.

L'association est une réelle ressource pour les travailleurs sociaux des centres départementaux d'action sociale par son action de proximité, qui permet un accompagnement renforcé des publics d'origine étrangère.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Cimade, détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2023 à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Cimade, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023
ID : CP20231976

Pour extrait conforme